



Soutien en matière de transition :

La planification anticipée de la transition peut alléger les contraintes pour les personnes et les familles. Les ressources de SOPDI peuvent vous aider.



Liste de contrôle des étapes de l'âge

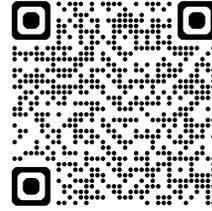
À l'école secondaire, demandez une évaluation psychologique comprenant les pointages des fonctions cognitives et adaptatives auprès des SOPDI. Mettez à jour votre plan de transition et votre plan d'enseignement individualisé (PEI) avec votre équipe scolaire.

À l'âge de 16 ans, appelez le SOPDI de votre région ou faites une demande en ligne pour savoir si vous êtes admissible.

À l'âge de 16 ou 17 ans, prévoyez une réunion de transition avec votre école.

À l'âge de 17 ans et 6 mois, demandez l'aide au revenu et à l'emploi par le biais du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario (POSPH), distinct du SOPDI.

Avant l'âge de 18 ans, confirmez votre éligibilité avec SOPDI.



Appelez ou textez la ligne d'aide 2-1-1

(sans frais 1-877-330-3213)

ou visitez

sopdi.ca

pour trouver et communiquer avec le SOPDI de votre région.

RESTEZ BRANCHÉS !



En un clin d'œil, les enfants deviennent des ADULTES

La transition des services
aux jeunes vers les
services aux adultes n'est pas
nécessairement difficile



Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle



Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle

Comment SOPDI peut-il aider?

Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans, les services aux enfants ayant une déficience intellectuelle comme les Services particuliers à domicile, l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave et les services offerts dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme prennent fin.

À l'âge de 16 ans, les jeunes peuvent présenter une demande par l'intermédiaire de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) pour savoir s'ils sont admissibles aux soutiens financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires offerts aux adultes dans leur communauté après leur 18e anniversaire.

Qu'est-ce que SOPDI?

SOPDI est le point d'accès pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) en Ontario. SOPDI met les personnes en contact avec les services et les soutiens disponibles afin qu'elles puissent devenir plus autonomes et s'impliquer activement dans leur communauté.

Il y a 9 bureaux de SOPDI à travers la province. Faire une demande par l'entremise de SOPDI pour déterminer si vous êtes admissible à recevoir des soutiens aux adultes disponibles dans votre communauté et financés par le MSESSC.

Une fois l'admissibilité confirmée, SOPDI vous aidera à :

- Comprendre et compléter le processus de demande
- Déterminer le type de services dont vous avez besoin, y compris les soutiens à la transition et au logement
- Avoir accès aux services et aux soutiens dont vous avez besoin financés par le ministère lorsqu'une place est disponible
- Trouver des renseignements dans votre communauté

Restez en contact

Il faudra peut-être du temps avant que vous ne receviez vos services et soutiens. En attendant, communiquez avec le SOPDI de votre région si vos renseignements ou votre situation changent.



Services et soutiens :

Le SOPDI de votre région collabore avec divers organismes et programmes financés par le ministère à l'échelle de la province pour aider à vous diriger vers des services et des soutiens.

